

# **SAS GUYANE EXPLOITATION**

24, lotissement Karamel  
97354 Rémire-Montjoly  
SIRET : 839 275 062 00017 – APE : 0729Z  
Tél : 0694 041860  
[gex.direction@gmail.com](mailto:gex.direction@gmail.com)

## **Note préliminaire**

Le dossier présenté ici est la deuxième version de celui présenté à l'Autorité Environnementale le 11/02/2019 ; ce dernier avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 16/04/2019, référencé sous le n°R03-2019-04-16-007 (cf. annexe 6).

Cette nouvelle demande d'examen au cas par cas est justifiée par le fait que le périmètre de l'AEX sollicitée et la surface d'exploitation et donc la nature des travaux sont modifiés.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

AUTORISATION D'EXPLOITATION MINIERE (AEX)  
CRIQUE QUIMBE KIO, COMMUNE DE ROURA

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GUYANE EXPLOITATION

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MATHONAT François, président

RCS / SIRET

8 3 9 2 7 5 0 6 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6b	Construction de voies de plus de 3 km
10	Dérivation de cours d'eau sur une longueur > 100 m
47b	Déboisements de plus de 0,5 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter les alluvions minéralisés de la crique Quimbé Kio et récupérer par gravimétrie l'or libre après lavage du minerai (gravier) dans le cadre d'une AEX.

Pour cela, il faudra déforester environ 4,1 ha, base-vie comprise (0,5 ha).

L'accès se fait par voie terrestre depuis Cayenne en empruntant la RN2 sur 61,5 km puis la piste Coralie sur une vingtaine de km. Il faudra ensuite suivre la piste privée de la CMB qui longe le flat de la crique Yaoni sur 6 km dans le périmètre de la concession C01-1908 (échue depuis le 01/01/2019).

De Cayenne, il faut donc parcourir près de 88 km pour se rendre sur le site, soit environ une heure et demi de route.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet d'AEX sont l'exploitation d'or secondaire, contenus dans les alluvions et colluvions de la crique Quimbé Kio qui ont été prospectés en 2012 et 2018.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Ici, pour exécuter les travaux d'exploitation, il faudra au préalable :

- déboiser 3,6 ha sur l'AEX, cette surface correspondant aux secteurs cubés par les prospections,
- prévoir sur l'AEX, un Bassin De Décantation (BDD) creusé à sec de 3000 m<sup>2</sup> afin de pouvoir décanter les eaux de lavage du premier chantier et ensuite de les recycler.

Sur l'AEX, l'accès au chantier se fait par une piste secondaire de 1,3 km aménagée par la CMB dans le cadre de la concession "Central Bief" n°01-1908.

Ensuite, cet accès se fera prioritairement en bordure extérieure de la zone minéralisée identifiée, ce qui évitera une déforestation supplémentaire.

La base-vie destinée à accueillir une dizaine de personnes sera située dans le périmètre de l'AEX et représentera une déforestation de 5000 m<sup>2</sup> (incluant une aire d'hélicoptage en cas d'EVASAN).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux sur la crique Quimbé Kio consisteront à une exploitation d'or secondaire :

- en deux phases distinctes (0-500 m et 500-990 m), de l'aval vers l'amont,
- déforestation progressive, ha après ha, en s'assurant d'un périmètre de sécurité,
- dérivation de la crique Quimbé Kio (750 m au total) et de ses affluents (80 m au total), phase après phase, au fur et à mesure des travaux, remplissage du BDD creusé à sec,
- exploitation de chantiers (15 au total) de 2500 à 3500 m<sup>2</sup> avec décantation dans au moins 2 BDD (sauf au démarrage), et recyclage des eaux de lavage,
- suivi continu du chantier : inspections, consignes, cartographie au GPS avec report sur carte,
- réhabilitation des secteurs exploités au fil de l'exploitation, phase après phase,
- début de la revégétalisation du site en fin de phase 1,
- réhabilitation et revégétalisation finales et retrait du matériel.

Les moyens matériels mis en place seront deux pelles excavatrices sur chenilles, deux moto-pompes, un sluice à plans inclinés sur skid équipé de métal déployé et de moquettes 3M pour la récupération de l'or.

10 personnes seront mobilisées par le projet dont un chef de chantier confirmé.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL d'avril 2015, l'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livret II du code de l'Environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.4.0 - 3.2.2.0 - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
AEX de forme rectangulaire (1500 x 500 m)	0,75 km <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Projet localisée sur la crique  
Quimbé Kio, affluent de la crique Yaoni

Accessible par la RN2 puis la piste  
Coralie

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de Roura

Caractéristiques des sommets de l'AEX de 0,75 km<sup>2</sup> en UTM22, RGFG95 en annexe 2.

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé dans le PNR de Guyane (secteur Est).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la commune de Roura approuvé le 05/09/2002, révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé sur la crique Quimbé Kio, affluent de la crique Yaoni, Nom de la masse d'eau (me) : Crique Yaoni, affluent de La Comté Code_me : FRKR8065 Typologie : PTP52 En 2014 : état chimique(mauvais) / état écologique (médiocre).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Pour les besoins du démarrage de l'exploitation, on devra prélever temporairement dans le milieu naturel (crique Quimbé Kio) la quantité d'eau nécessaire au remplissage du BDD creusé à sec sur l'AEX (ici, 6000 m3). Une fois le bassin rempli, les travaux se font en circuit fermé. - En saison sèche (forte évaporation), il est probable que l'on fasse un prélèvement temporaire afin de mettre le bassin à niveau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Chaque chantier ou BDD (ancien chantier reconverti) ont une surface allant de 2500 à 3500 m2 ; leur creusement provoque une circulation de la nappe d'accompagnement localisée dans les niveaux les plus poreux (sables graviers). - Ici, la "masse d'eau souterraine" se situe à moins de 3 m sous le sol et est de faible volume ; elle se stabilise rapidement d'un bassin à l'autre.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant des dégradations et des impacts sur les milieux terrestres et aquatiques (déforestation cependant limitée aux zones cubées (3,6 ha), terrassement estimé à 63900 m3 d'argiles extraits puis redéposés après exploitation, creusement d'excavations, dérivations de cours d'eau) et des perturbations temporaires diurnes (bruit de la pelle, du véhicule 4 x 4, présence humaine). Durée des travaux (mise en place, exploitation, réhabilitation, revégétalisation) : estimée à 9 mois
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant une consommation d'espaces forestiers limitée à 4,1 % de la surface totale de l'AEX (100 ha)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de Roura ne prend pas en compte le site du projet. Aucun risque identifié sur l'AEX.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires engendrés par l'activité sont liés à la qualité de l'eau, comme par exemple, la teneur en MES si les eaux de lavage du chantier sont directement rejetées dans le milieu naturel (ce qui ne sera pas le cas, ces eaux seront décantées dans le ou les BDD) mais aussi à la présence de moustiques, vecteurs de maladies.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée du projet, transport terrestre avec utilisation hebdomadaire de la RN2 et de la piste Coralie et déplacements journaliers entre la base-vie et le chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de deux pelles excavatrices, de deux moto-pompes, d'un véhicule 4 x 4 et d'un groupe électrogène (camp), l'ensemble du matériel étant aux normes UE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Existence de vibrations modérées au niveau des pelles hydrauliques (engins les plus exposés) mais ces dernières sont équipées de système anti-vibratile.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet diurne.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air sont ceux des gaz d'échappement émanant des moteurs thermiques (pelles excavatrices, moto-pompes, véhicule 4 x 4, groupe électrogène).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides sont ceux du lavage du minerai (gravier alluvionnaire) contenus dans le ou les BDD.</p> <p>Pas de rejet de ce type dans le milieu naturel sans décantation et un taux &lt; 35 mg/l, ce qui sera garanti dès le début des travaux par l'existence de BDD bien dimensionnés (circuit fermé).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets Industriels Spéciaux (DIS) de type huiles usagées, filtres, fûts usités, batterie, chiffons souillés, ...</li> <li>- Déchets d'Emballages Non Dangereux (DEND) : cartons, ...</li> <li>- Déchets Banals des Entreprises (DBE) : pièces mécaniques usées, ...</li> <li>- Ordures Ménagères (OM) : de l'ordre de 200 à 210 kg/mois,</li> <li>- Déchets verts inertes : environ 0,67 ha/mois.</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques lors de la déforestation et l'excavation de BDD ou de chantiers
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Suivi rigoureux d'un plan d'exploitation respectueux des contraintes environnementales
- Mise en place d'un plan de réhabilitation au fil de l'exploitation favorisant la revégétalisation phase après phase : remblai, nivellement des terres, arbres stockés en andains et repoussés sur les zones retérrassées
- Prise en compte de l'esthétique du chantier et des abords : aménagements de bassins de décantation, gestion des hydrocarbures et des déchets, travaux rationnels (déforestation, terrassement)
- Mécanisation du site d'exploitation permettant de travailler correctement dès le début
- Choix d'un matériel performant, aux normes UE (bruit, gaz), entretien régulier des engins roulants, circulation limitée à 30 km/h sur les pistes pour éviter l'envol des poussières
- Absence de rejets de MES dans le milieu naturel par des travaux en circuit fermé
- Stockage des hydrocarbures sur cuvettes de rétention (chantier, camp)
- Recyclage de certains déchets, évacuation des déchets dangereux vers un centre agréé de Cayenne
- Chasse interdite sur le site
- En cas de découverte de vestiges archéologiques, prévenir immédiatement la DAC
- Mise en place d'une procédure d'autocontrôle sur le site pour veiller au respect des consignes

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- il se situe dans le zonage 3 du SDOM (sans contrainte)
- l'exploitation prévue sera réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement : activité uniquement diurne, construction d'une base-vie modeste, peu de personnel, déforestation raisonnée et progressive (selon l'avancée du chantier), travaux par phases successives intégrant la réhabilitation / revégétalisation au fil de l'exploitation, matériel adapté au gisement et aux aménagements à réaliser (bassins, dérivations de criques), pas besoin de nouveau accès, stockage adapté des hydrocarbures et élimination périodique des déchets dangereux vers centre agréé du littoral guyanais.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 5 : Coordonnées de l'AEX Quimbé Kio en UTM22 RGFG95 ESRI shapefile

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



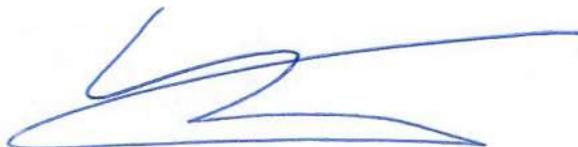
Fait à

Rémire-Montjoly

le,

27 février 2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus